



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION**
Sous la présidence de Fabian JORDAN
Président

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION
Séance du 22 juin 2026

90 élus présents (103 en exercice, 7 procurations)

M. Jean-Luc SCHILDKNECHT est désigné secrétaire de séance.

**SYNDICAT MIXTE DU BARRAGE DE MICHELBACH : DÉSIGNATION
COMPLÉMENTAIRE DES REPRÉSENTANTS DE MULHOUSE ALSACE
AGGLOMÉRATION AU COMITÉ SYNDICAL (2026/184C/5.3.3)**

Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) est représentée au sein d'établissements publics de coopération intercommunale et de syndicats mixtes ainsi que le prévoient leurs statuts.

Il convient donc de désigner les représentants de Mulhouse Alsace Agglomération au sein du Syndicat mixte du barrage de Michelbach dans les conditions fixées par l'article L 5721-2 du code général des collectivités territoriales et ses statuts.

Ce syndicat est régi selon des statuts approuvés et modifiés par arrêté préfectoral du 3 septembre 2015. Son article 7 précise la composition du comité syndical :

- Mulhouse Alsace Agglomération (7 représentants),
- La Commune d'Aspach-Michelbach (1 représentant)
- La commune d'Aspach le Bas (1 représentant)
- Le Syndicat Mixte de la Doller (3 représentants)
- Le Syndicat Intercommunal d'Adduction Eau Potable d'Ammertzwiller-Balschwiller et environs (1 représentant)
- Le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable d'Heimsbrunn et Environs (1 représentant) : ce syndicat a été dissous au 31 décembre 2025. Le poste de représentant de ce syndicat ne peut donc être pourvu et son devenir sera soumis à une décision d'un prochain comité.

Il assure pour ses membres directement ou indirectement l'entretien et l'exploitation de la retenue de Michelbach-aval et des terrains utiles à cette exploitation. Par ailleurs, le Syndicat est autorisé à rechercher de nouvelles ressources en eau potable.

Mulhouse Alsace Agglomération étant adhérente à ce syndicat, les élus communautaires, lors du Conseil d'Agglomération du 14 avril 2026 (délibération 2026/47C), ont procédé à la désignation de 7 titulaires et de 7 suppléants de m2A. Suite à la démission de M. Loïc MINERY du conseil municipal de Mulhouse, il perd de fait sa qualité de conseiller communautaire. Il convient, par conséquent, de procéder à son remplacement.

Il est ainsi proposé de désigner, en substitution, Thiébaud WEBER en qualité de suppléant.

COMITÉ SYNDICAL du Syndicat mixte du barrage de Michelbach (SMBM)	7 titulaires	Christian FRANTZ Didier GAG René ISSELE Jean-Paul JULIEN Anne LAUMOND Loïc RICHARD Hubert ZUMBIHL
	7 suppléants	Francis DUSSOURD Nicolas FADY Dominique HABIG Loïc MINERY Thiébaud WEBER Pierre SALZE Jean-Claude SCHILLING Marie-Madeleine STIMPL

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération approuve la désignation de Thiébaud WEBER en qualité de délégué suppléant au Comité syndical du syndicat mixte du barrage de Michelbach.

Abstentions (2) : Pierre PINTO et Christelle RITZ (représentée par Pierre PINTO).
Ne prend pas part au vote (1) : Thiébaud WEBER.

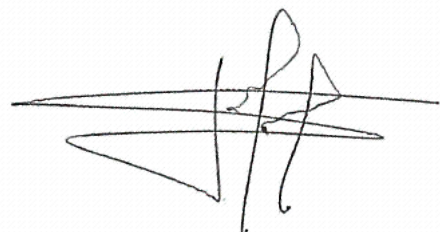
La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le secrétaire de séance



Jean-Luc SCHILDKNECHT

Le Président



Fabian JORDAN